NATIONS
UNIES

A

Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/C.5/43/1/Add.1
14 avril 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-troisième session
CINQUIEME COMMISSION
Point 115 de la liste préliminaire*

BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1988-1989

MONTANTS ESTIMATIFS REVISES

Additif

PARTIE II

Mesures destinées à améliorer la situation dans les commissions régionales et dans les unités administratives du Secrétariat où le taux de vacances de poste est le plus élevé

Rapport du Secrétaire général

1. Dans sa résolution 42/225 portant sur les questions relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1988-1989 (sect. V), l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général "de prendre les mesures requises pour améliorer la situation dans les commissions régionales et les unités du Secrétariat où le pourcentage de postes vacants est le plus élevé et de lui en rendre compte, dans le cadre des montants estimatifs révisés pour l'exercice 1988-1989, eu égard aux paragraphes 27 et 28 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires 1/".

2. On se rappellera qu'au paragraphe 27 de son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1988-1989, dont il est fait mention ci-dessus, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) "a conclu que les taux moyens de vacances de poste pouvant être atteints pendant l'exercice 1988-1989, afin de faciliter la réalisation de l'objectif fixé par l'Assemblée générale dans sa résolution 41/213, seraient en toute probabilité nettement supérieurs à ceux qui correspondent aux ajustements proposés par le

* A/43/50.

6 p.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

Secrétaire général". Le Comité recommande ensuite un "ajustement supplémentaire de 2,5 % de l'abattement pour mouvements de personnel, tant pour les postes d'administrateur que pour les postes d'agent des services généraux" et faisait connaître son intention de "suivre de près l'évolution du taux de vacances de poste sur la base des renseignements qui lui seront fournis par le Secrétariat et, si nécessaire, [de] réexaminer la situation dans le contexte des montants estimatifs révisés au cours de l'exercice biennal".

3. Il est aussi indiqué au paragraphe 26 du rapport que "si les tendances actuelles se maintenaient, le taux de vacances de poste au 31 décembre 1987 serait de 15,9 % dans la catégorie des administrateurs et de 9,3 % dans celle des agents des services généraux". Le présent document, qui traite exclusivement des vacances de postes d'administrateur, montre que le taux effectif était pour l'ensemble du Secrétariat de 15,1 % au 31 décembre 1987 et de 15,8 % au 29 février 1988. Le taux de vacances de poste jugé normal à l'ONU est de 5 à 6 %. Comme le montre le tableau 1, telle était la situation en décembre 1985 (6,5 %).

4. La répartition par lieu d'affectation du taux actuel de vacances de poste (15,8 % dans la catégorie des administrateurs) qui est indiquée dans le tableau 1 montre que les unités administratives les plus gravement touchées sont les suivantes : le Conseil mondial de l'alimentation, avec 31,3 % 2/; les unités dont le siège se trouve à Nairobi [PNUE et CNUEH (Habitat)], avec 28,3 %; la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), avec 28,1 %; la Commission économique pour l'Afrique (CEA), avec 22,1 %; la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), avec 20,4 %. La Commission économique pour l'Europe (CEE) et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) enregistraient en février 1988, respectivement, des taux de vacances de poste de 18,8 % et de 18,4 %. A l'Office des Nations Unies à Vienne, ce taux était de 20,4 %.

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

Tableau 1

Taux de vacances de poste dans la catégorie des administrateurs et les catégories supérieures

Lieu d'affectation	Postes permanents inscrits au budget ordinaire	Décembre 1985 %	Décembre 1986 %	Décembre 1987 %	Février 1988 %
Siège	2 059	6,6	11,0	12,5	14,3
Genève (y compris HCR et CNUCED)	920	4,7	8,6	10,0	11,6
Office des Nations Unies à Vienne	157	7,9	23,6	21,0	20,4
Nairobi (services communs de l'ONU; PNUE, Habitat)	99	7,2	26,3	27,3	28,3
Conseil mondial de l'alimentation (Rome)	16	37,5	25,0	31,3	31,3
Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (Vienne et bureaux extérieurs)	82	4,9	6,1	11,0	9,8
Genève (CEE)	128	7,0	11,7	19,5	18,8
Bangkok (CESAP)	201	5,6	13,9	18,8	18,4
CEPALC (Santiago, Mexico et Port-of-Spain)	196	6,2	28,1	29,4	28,1
Addis-Abeba (CEA)	226	6,8	21,2	24,8	22,1
Bagdad (CESAO)	108	27,8	26,2	a/	20,4
Cour internationale de Justice (CIJ)	16	6,3	NA	12,5	6,3
	4 208	6,5	13,1	15,1	15,8

a/ A vérifier.

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

5. A l'échelle mondiale, une analyse préliminaire des raisons pour lesquelles les fonctionnaires du Secrétariat ont cessé leur service au cours de la période allant du 31 décembre 1985 au 29 février 1988 n'indique aucune déviation sensible par rapport au schéma habituel. Jusqu'à une date récente, on n'a enregistré durant cette période aucune augmentation marquée du nombre des démissions, des départs anticipés à la retraite ou des autres modes de cessation volontaire de service. Le taux élevé de vacances de poste qui caractérise actuellement l'ensemble des services du Secrétariat résulte donc surtout de la suspension du recrutement que le Secrétaire général a instituée le 21 mars 1986 en raison de la crise financière de l'Organisation. Néanmoins, les écarts constatés entre les différents lieux d'affectation existent depuis un certain nombre d'années et s'expliquent par la combinaison de plusieurs facteurs.

6. Les postes devenus vacants dans les commissions régionales le restent en général plus souvent que dans les autres organes du Secrétariat, malgré les efforts particuliers faits pour les pourvoir. Cet état de choses résulte notamment, dans quelques unités administratives, du caractère spécialisé ou technique d'un certain nombre de postes, dans les domaines suivants : ingénierie, architecture, transports et communications, transports maritimes, traitement électronique de l'information, industrie, ressources en eau et environnement. En outre, une proportion élevée des démissions a récemment intéressé les postes d'économiste et de statisticien, dont les commissions régionales recherchent assidûment les services. Par ailleurs, et c'est là peut-être une raison plus importante, il a toujours été et il est encore difficile d'assurer la mobilité du personnel entre les divers lieux d'affectation.

7. En ce qui concerne les réaffectations internes, un programme de gestion des vacances de poste et réaffectations de personnel, institué en 1986, avait précisément pour but prioritaire, entre autres, d'identifier les unités administratives du Secrétariat connaissant un taux élevé de vacances de poste et d'y réaffecter des fonctionnaires. Vingt-cinq postes vacants ont été pourvus par ce moyen.

8. Il conviendrait d'accroître encore la mobilité interne. On rappellera à cet égard que par sa résolution 42/221, du 21 décembre 1987, l'Assemblée générale a approuvé le rapport de la Commission de la fonction publique internationale 3/. En application de cette résolution, l'indemnité d'affectation a été relevée à compter du 1er janvier 1988 par l'introduction d'un élément de mobilité. En vertu de ces nouvelles dispositions, les fonctionnaires mutés à des lieux d'affectation situés hors d'Europe, des Etats-Unis et du Canada ont droit à une indemnité d'affectation plus élevée qui, pour les fonctionnaires des classes P-1 à P-4, selon qu'ils sont ou non chargés de famille, s'élève à 7 200 dollars ou 4 500 dollars et, pour les fonctionnaires des classes P-5 et au-delà, à 7 800 dollars ou 4 950 dollars, selon qu'ils ont ou non des charges de famille.

9. S'ajoutant à celle des réaffectations internes, une deuxième méthode a consisté à autoriser, de manière limitée en raison de la situation financière générale, à déroger à la règle de suspension du recrutement dans les unités administratives connaissant un taux élevé de vacances de poste, surtout les commissions régionales, en l'absence de candidat interne qualifié. Les dérogations au gel du recrutement accordées, depuis son entrée en vigueur, aux unités

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

administratives où le taux de vacances de poste est élevé se chiffrent comme suit : CEE : 2; CESAP : 1; CEPALC : 1; CEA : 5; CESAO : 7; Conseil mondial de l'alimentation : 1; Habitat : 2; et Office des Nations Unies à Vienne : 4. Le nombre total de ces engagements est de 23, soit 27 % des 84 dérogations autorisées au gel du recrutement. Le nombre des engagements autorisés s'élève à 16 pour l'ensemble des commissions régionales, soit 19 % de ces dérogations.

10. La persistance du problème a conduit le Secrétariat, au début de 1988, à redoubler d'efforts, en recourant simultanément aux réaffectations internes et à un élargissement du recrutement externe, en vue de pourvoir en quelques mois un nombre substantiel des postes vacants. Le tableau 2 ci-après récapitule le bilan de cette action. Les démarches voulues sont actuellement en cours pour pourvoir 127 postes dans les unités administratives du Secrétariat les plus touchées. De plus, le Secrétaire général a autorisé les commissions régionales à procéder à des engagements temporaires dont la durée ne peut dépasser 11 mois. On peut donc dire que ces diverses mesures ont permis d'améliorer quelque peu la situation dans la plupart des unités administratives où les taux de vacances de poste sont les plus élevés.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

Tableau 2

Répartition, au 31 mars 1988, des vacances de poste dans les unités administratives du Secrétariat les plus touchées

Lieux d'affectation	Postes vacants à pourvoir	A pourvoir par voie interne	A pourvoir par voie externe
CEE	12	3	9
CESAP	15	5	10
CEA	20	8	12
CEPALC	24	14	10
CESAO	19	6	13
PNUE	7	1	6
Habitat	11	5	6
Services communs	2	2	1
Office des Nations Unies à Vienne	12	9	3
Conseil mondial de l'alimentation	5	1	4

Notes

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-deuxième session, Supplément No 7 (A/42/7).

2/ Pour interpréter correctement les taux de vacances de poste élevés, il ne faut pas oublier que le tableau d'effectifs de certaines unités ne comporte qu'un petit nombre de postes. Au Conseil mondial de l'alimentation, le nombre de postes vacants a fluctué en 1987 entre 2 et 5. Le taux élevé de vacances de poste s'explique par la relation entre ces chiffres et le nombre total de postes du tableau d'effectifs, qui se limite à 16 pour la catégorie des administrateurs (postes inscrits au budget ordinaire).

3/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-deuxième session, Supplément No 30 (A/42/30).

Digitized by Dag Hammarskjöld Library